

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

EXTRAIT du procès-verbal de la soixante-septième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 30 janvier 2013, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Évaluation périodique du programme de doctorat en science politique

Résolution CFSPD-2012-2013-532

ATTENDU la Politique n° 14 d'évaluation périodique des programmes;

ATTENDU le rapport d'autoévaluation du programme de doctorat en science politique, déposé en janvier 2011;

ATTENDU la résolution du Comité de programme du doctorat en science politique, en date du 16 février 2011.

ATTENDU la résolution du Conseil académique (CFSPD 2010-2011-473), en date du 30 mars 2011, relative à la nomination des membres du Comité facultaire d'évaluation du programme de doctorat en science politique.

ATTENDU la résolution de l'Assemblée départementale de science politique (DSP-2011-2012-55), en date du 20 mai 2011;

ATTENDU la résolution du Comité facultaire (CFEDSP – 020611-2), en date du 2 juin 2011, qui convient de la conformité du rapport d'autoévaluation au regard des exigences prévues à la Politique n° 14 d'évaluation périodique des programmes;

ATTENDU le rapport du Comité des experts externes relatif à l'évaluation du programme de doctorat en science politique, en date du 15 février 2012;

ATTENDU la réaction du Comité de programme du doctorat en science politique au rapport des experts externes, en septembre 2012;

ATTENDU la réaction de l'Assemblée départementale de science politique au rapport des experts externes, en date du 16 avril 2012;

ATTENDU la synthèse du Comité facultaire d'évaluation du doctorat en science politique, en date du 18 décembre 2012;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Lessard, appuyé par monsieur Dan O'Meara, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

REÇOIVE favorablement le rapport d'évaluation du programme de doctorat en science politique;

MANDATE le doyen afin qu'il transmette le dossier d'évaluation du doctorat en science politique à la Commission des études;

FÉLICITE toutes les personnes impliquées dans cette évaluation périodique pour la qualité du rapport présenté;

DEMANDE aux responsables du programme de poursuivre leurs travaux de révision du doctorat sur la base de cette évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, 30 janvier 2013

Jean-Pierre Beaud
Doyen